

## HONORAIRES DE L'AGENCE

Commission TVA incluse



Achat-Vente en viager en vente à terme de Maison, Appartement, Terrain, Garage.

Barème des honoraires en vigueur à la date du 01 juillet 2021 calculés sur la valeur du bien :

**Valeur de 0 à 85.000 Euros, Forfait de 8.500 Euros TTC – 7083 Euros HT**

**Valeur de plus de 85.000 Euros à 150.000 Euros 9,5% TTC – 7.92% HT**

**Valeur de plus de 150.000 Euros à 200.000 Euros 8,5% TTC – 7.08% HT**

**Valeur de plus de 200.000 Euros à 300.000 Euros 7,5% TTC – 6.25% HT**

**Valeur de plus de 300.000 Euros à 400.000 Euros 7% TTC – 5.83% HT**

**Valeur de plus de 400.000 Euros à 800.000 Euros 6,5% TTC – 5.41% HT**

**Valeur supérieure à 800.000 Euros 6% TTC – 5% HT**

NB : La rémunération est à la charge de l'acquéreur sauf accord différent avec le vendeur.

A la différence des agences immobilières "classique", le viager ne représente que 1,5% des ventes. On est donc sur un marché moins dynamique; aussi, un suivi est mis en place (visite du sénior, revalorisation de la rente, ...) après la signature chez le notaire ce qui explique des commissions plus élevées que dans l'ancien "classique".